



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**L'Agence Parcs Canada
1869 rue Upper Water,
Pièce AH 201
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1S9**

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux : l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

**L'Agence Parcs Canada
1869 rue Upper Water,
Pièce AH 201
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1S9**

| | | |
|---|--------------------------------|---|
| Title-Sujet Remise en état du barrage de Coboconk, Lieu historique national de la Voie-Navigable-Trent-Severn | | |
| Solicitation No. - No. de l'invitation 5P201-18-0102/A | | Date: 20 juillet 2018 |
| GETS Reference No. - No de reference de SEAG PW-18-00835671 | | Client Ref. No. - No. de réf du client. 856 |
| Solicitation Closes: | | |
| at - à 14h 00 | on - le 09 août 2018 | Time Zone - Fuseau horaire ADT - HAA |
| F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | | |
| Address Inquiries to : - Adresser toute demande de renseignements à : Jaime Creaser, Jaime.Creaser@pc.gc.ca | | |
| Telephone No. - No de téléphone (902) 426-7513 | | Fax No. - No de FAX: (902) 426-1775 |
| Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction : See Herein - Voir aux présentes | | |

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

| | |
|--|-------------|
| Vendor/Firm Name - Nom du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Address - Adresse | |
| Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur | |
| Title - Titre | |
| Telephone No. - N° de téléphone : _____ | |
| Facsimile No. - N° de télécopieur : _____ | |
| Signature | Date |

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P201-18-0102/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer - l'acheteur
Jaime Creaser

Client Ref. No. - N° de réf. du client
856

File Name - Nom du dossier
Remise en état du barrage de Coboconk,
Lieu historique national de la Voie-Navigable-Trent-Severn

INVITATION À SOUMISSIONNER

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

SOUSSIONS À DEUX ENVELOPPES

Les soumissions doivent être présentées respectant un processus à "deux enveloppes". Consulter l'IP05 aux Instructions particulières aux soumissionnaires.

Dépôt direct

En Avril 2012, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il allait remplacer les paiements par chèques par des paiements électroniques d'ici Avril 2016. Les paiements effectués par chèque seront donc remplacés par le dépôt direct. Les entreprises sont encouragées à s'inscrire de façon proactive avec Parcs Canada. S'il vous plaît contacter Jaime Creaser à Jaime.Creaser@pc.gc.ca afin d'obtenir un formulaire d'inscription au dépôt direct.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à :
<http://www.depotdirect.gc.ca>

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

| | |
|------|---|
| IP01 | Documents de soumission |
| IP02 | Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres |
| IP03 | Visite optionnelle des lieux |
| IP04 | Révision des soumissions |
| IP05 | Résultats de l'appel d'offres |
| IP06 | Fonds insuffisants |
| IP07 | Période de validité des soumissions |
| IP08 | Documents de construction |
| IP09 | Sites Web |

R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2018-06-21)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

| | |
|------|---|
| IG01 | Dispositions relatives à l'intégrité - soumission |
| IG02 | La soumission |
| IG03 | Identité ou capacité civile du soumissionnaire |
| IG04 | Taxes applicables |
| IG05 | Frais d'immobilisation |
| IG06 | Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant |
| IG07 | Liste des sous-traitants et fournisseurs |
| IG08 | Exigences relatives à la garantie de soumission |
| IG09 | Livraison des soumissions |
| IG10 | Révision des soumissions |
| IG11 | Rejet de la soumission |
| IG12 | Coûts relatifs aux soumissions |
| IG13 | Numéro d'entreprise – approvisionnement |
| IG14 | Respect des lois applicables |
| IG15 | Approbation des matériaux de remplacement |
| IG16 | Évaluation du rendement |
| IG17 | Conflit d'intérêts / Avantage indus. |
| IG18 | Code de conduite pour l'approvisionnement - soumission |

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

| | |
|------|-----------------------|
| CS01 | Condition d'assurance |
|------|-----------------------|

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

| | |
|------|--|
| SA01 | Identification du projet |
| SA02 | Nom commercial et adresse du soumissionnaire |
| SA03 | Offre |
| SA04 | Période de validité des soumissions |
| SA05 | Acceptation et contrat |
| SA06 | Durée des travaux |
| SA07 | Garantie de soumission |
| SA08 | Signature |

APPENDICE 1 – FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

APPENDICE 2 – DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ

APPENDICE 3 – FORMULAIRE DE QUALIFICATIONS

ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE B – FORMULAIRE D'ATTESTATION

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

1. Les documents suivants constituent les documents de soumission :
 - a. Appel d'offres - Page 1 ;
 - b. Instructions particulières aux soumissionnaires
 - c. Instructions générales – services de construction – exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2018-06-21)
 - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat" ;
 - e. Dessins et devis ;
 - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant ; et
 - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada doivent être supprimées et remplacées par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toutes les références au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux doivent être supprimées et remplacées par l'Agence Parcs Canada.

IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1 à l'adresse courriel Jaime.Creaser@pc.gc.ca. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, APC examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent(e) d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP03 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX

1. Il y aura une visite des lieux optionnelle le 31 juillet 2018 à 10h 30 (heure locale). Les soumissionnaires intéressés devront se présenter au barrage de Coboconk, 6669 Hwy 35, Coboconk (Ontario) K0M 1K0. Les participants doivent apporter leurs propres gilets de sauvetage. Tous ceux sans gilets de sauvetage ne peuvent pas participer à la visite des lieux. Les participants doivent s'habiller convenablement pour les conditions météorologiques.

La visite des lieux de ce projet est FACULTATIVE. Ils pourraient devoir signer une feuille de présence. Ceux qui n'assistent pas à la visite ou qui n'y envoient pas de représentant ne pourront pas obtenir d'autre rendez-vous,

mais ils seront tout de même autorisés à présenter une soumission. Toute précision ou modification apportée à l'appel d'offres à la suite de la visite des lieux y sera intégrée à titre de modification

2. Équipement de sécurité — Il est obligatoire pour toute personne visitant le site de porter l'équipement de protection personnel approprié (lunettes de sécurité, chaussures de sécurité, veste et casque de chantier, etc.). Le personnel de l'entrepreneur et toute personne non munis des équipements de sécurité requis se verront refuser l'accès au site.

IP04 LIVRAISON DES SOUMISSIONS

Section IG09 de R2710T est remplacé par le texte suivant:

1. L'offre doit être présentée suivant une procédure "à deux enveloppes", les deux enveloppes seront fermées et scellées ensemble dans une troisième enveloppe, l'enveloppe de l'offre. Toutes les enveloppes doivent être fournies par le Soumissionnaire.
2. L'enveloppe de soumission doit être adressée et soumise au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des offres. L'offre doit être reçue avant la date et l'heure fixée pour la clôture des soumissions. Le soumissionnaire doit veiller à ce que les informations suivantes sont clairement imprimées ou dactylographiées sur la face de l'enveloppe de l'offre:
 - a. No. de sollicitation;
 - b. Nom du soumissionnaire;
 - c. Adresse de retour; et
 - d. Date de clôture et de l'heure.
3. Le formulaire de qualifications (Appendice 3), et tout document associé nécessaire (s), est fermé et scellé dans une enveloppe avec les informations suivantes clairement imprimée ou dactylographiée sur la face de l'enveloppe:
 - a. ENVELOPPE 1 - QUALIFICATIONS;
 - b. No. de sollicitation; et
 - c. Nom du Soumissionnaire.
4. Le formulaire de soumission et d'acceptation (BA), Tableau des prix, et garantie de soumission le cas échéant, doivent être enfermés et scellés dans une enveloppe avec les informations suivantes clairement imprimée ou dactylographiée sur la face de l'enveloppe:
 - a.. ENVELOPPE 2 - PRIX;
 - b. No. de sollicitation; et
 - c. Nom du Soumissionnaire.
5. La livraison opportune et correcte des offres est de la seule responsabilité du soumissionnaire.

IP05 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Les alinéas 1 et 3 de IG 10 de R2710T sont remplacé par la suivante;

Une soumission soumise en conformité avec ces instructions peut être révisé en soumettant en main propre une nouvelle enveloppe de prix. Elle doit parvenir bureau de réception des soumissions au plus tard à la date et à l'heure indiquée pour la clôture des soumissions. Le soumissionnaire doit s'assurer que l'information suivante est reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe de soumission :

- a. ENVELOPPE 2 – PRIX RÉVISÉ;
- b. numéro de l'invitation; et
- c. nom du soumissionnaire.

IP06 OUVERTURE DES SOUMISSIONS / ÉVALUATION

1. Il n'y aura pas d'ouverture des soumissions en public lors du dépôt de soumissions.
2. Enveloppe 1 - Qualification - Sera ouverte en privé. Cette enveloppe sera ouverte en premier pour évaluer les documents requis. L'évaluation sera faite selon une note de passage ou d'échec. Cette étape sera franchie seulement si le soumissionnaire satisfait aux exigences obligatoires requises. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à une ou à chacune des exigences obligatoires, sa soumission sera jugée irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission. L'enveloppe 2 sera retournée au soumissionnaire sans qu'elle n'ait été ouverte.
3. Enveloppe 2 - Prix - L'enveloppe 2 sera évaluée selon les exigences obligatoires requises. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à une ou à chacune des exigences obligatoires, sa soumission sera jugée irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission.
4. L'entrepreneur ayant fourni la soumission recevable la plus basse sera recommandée pour l'octroi du contrat.
5. Les résultats des soumissions peuvent être obtenus en contactant l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres sur la page de couverture à la suite de l'évaluation.

IP07 FONDS INSUFFISANTS

- 1) Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter pendant la phase de construction
 - a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres ;
 - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse ;
 - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
 - b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres ;
 - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse ;
 - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.
- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application aux sous-alinéas 1)a)(iii) ou 1)b)(iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes sous-traitants et fournisseurs que dans leur offre initiale.
- 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application au sous-alinéa 1)a)(iii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sous-alinéas 1)a)(i) ou 1)a)(ii).

IP08 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.

2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires ; ou
 - b) annuler l'appel d'offres.
4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

IP09 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, une copie papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

IP09 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues

<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#apL>

Achats et ventes <https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes <http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html>

TPSGC, Formulaire relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

Formulaire de déclaration

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>

Accord Commerciaux

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Cadre-strat-gique-et-juridique/Accords-commerciaux>

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1. Les documents suivants constituent le contrat :
 - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada ;
 - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme ;
 - c. Dessins et devis ;
 - d. Conditions générales et clauses :

| | | |
|---|--------|----------------|
| CG1 Dispositions générales – Services de construction | R2810D | (2017-11-28) ; |
| CG2 Administration du contrat | R2820D | (2016-01-28) ; |
| CG3 Exécution et contrôle des travaux | R2830D | (2018-06-21) ; |
| CG4 Mesures de protection | R2840D | (2008-05-12) ; |
| CG5 Modalités de paiement | R2850D | (2016-01-28) ; |
| CG6 Retards et modifications des travaux | R2865D | (2016-01-28) ; |
| CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat | R2870D | (2018-06-21) ; |
| CG8 Règlement des différends | R2880D | (2016-01-28) ; |
| CG9 Garantie contractuelle | R2890D | (2018-06-21) ; |
| CG10 Assurances | R2900D | (2008-05-12) ; |
| Coûts admissibles pour les modifications de contrat | R2950D | (2015-02-25) ; |

sous CG6.4.1 Conditions supplémentaires
 - e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation ;
 - f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission ; et
 - g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.
3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 CONDITIONS D'ASSURANCE

1) Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

2) Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P201-18-0102/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer - l'acheteur
Jaime Creaser

Client Ref. No. - N° de réf. du client
856

File Name - Nom du dossier
Remise en état du barrage de Coboconk,
Lieu historique national de la Voie-Navigable-Trent-Severn

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Titre : Remise en état du barrage de Coboconk, Lieu historique national de la Voie-Navigable-Trent-Severn

Numéro de l'invitation : 5P201-18-0102/A

SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____ NEA _____

Courriel électronique : _____

SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le **MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.**

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de trente (30) jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux au plus tard le 23 août 2019.

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T -Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission

SA08 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Signature

Date

APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS (2 pages)

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

On rappelle aux soumissionnaires qu'ils sont responsables de s'assurer d'inclure dans leurs prix tous les travaux décrits dans les dessins et devis. Les prix pour les travaux qui sont pas pris en compte dans le tableau des prix unitaires, y compris, sans s'y limiter, la mobilisation, la démobilisation, etc. doivent être inclus dans le tableau des prix forfaitaires.

TABLEAU DES PRIX FORFAITAIRES

Le total des montants forfaitaires fait référence aux travaux qui font l'objet d'une entente de montant forfaitaire.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'il est de leur responsabilité de tenir compte dans leur offre de tous les travaux décrits sur les dessins et dans les spécifications.

Les prix de travaux qui ne sont pas comptabilisés dans le tableau des prix unitaires doivent être ajoutés au total des montants forfaitaires.

| Article | Spécification de Référence | Catégorie de main-d'œuvre, d'installation ou de matériau | Unité de mesure | Prix total estimé TVH en sus |
|---------|---|---|---------------------|------------------------------|
| 1 | 01 52 00 | Mobilisation/démobilisation | Montant forfaitaire | |
| 2 | 01 52 00 | Zones de transit de l'entrepreneur | Montant forfaitaire | |
| 3 | 01 14 00 01 77 00 01 78 00 | Accès au chantier Documents et éléments à remettre à l'achèvement des travaux | Montant forfaitaire | |
| 4 | 01 35 43 35 20 22 | Système de dérivation de l'eau | Montant forfaitaire | |
| 5 | 35 20 22 | Batardeaux | Montant forfaitaire | |
| 6 | 01 35 43 01 48 00 01 52 00 01 56 00 35 42 19 35 42 25 | Contrôle et surveillance des travaux Régulation de la circulation Assèchement/recharge Drainage et contrôle des sédiments et de l'érosion | Montant forfaitaire | |
| 7 | 01 35 43 01 74 21 02 41 16 02 81 01 03 10 00 03 20 00 03 30 00 03 35 00 03 41 00 31 05 16 31 11 00 31 23 33.01 | Excavation Démolition Ouvrages en béton Remblayage et nivellement | Montant forfaitaire | |
| 8 | 02 41 16 | Récupération | Montant forfaitaire | |
| 9 | 01 35 43 05 50 00 10 14 55 32 91 19.13 35 42 15 | Ouvrages métalliques divers Panneaux de sécurité pour le barrage (permanents) Estacades de sécurité Plantation d'arbres, d'arbustes et de couvre-sol | Montant forfaitaire | |

| | | | | |
|---|----------|---|---------------------|--|
| | | Clôtures Remise en état du chemin d'accès et du terrain de stationnement de l'Agence Parcs Canada Mise en service et formation | | |
| 10 | 01 56 00 | Emprise routière | Montant forfaitaire | |
| TOTAL DES MONTANTS FORFAITAIRES (MF) | | | | |
| Excluant les taxes applicable(s) | | | | |

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

- 1) Le tableau des prix unitaires indique les travaux correspondant à un prix unitaire.
- (a) Le prix unitaire et le prix doivent être indiqués pour chacun des éléments de la liste.
- (b) Les travaux correspondant à chaque élément sont tels que décrits dans la section des spécifications fournies en référence.

| Article | Spécification de Référence | Catégorie de main-d'œuvre, d'installation ou de matériau | Unité de mesure | Quantité estimée | Prix unitaire TVH en sus | Prix total estimé TVH en sus |
|---|----------------------------|--|-----------------|------------------|--------------------------|------------------------------|
| 1 | 03 30 00 | Réparation de piles en béton | m ³ | 32 | | |
| TOTAL DES PRIX CALCULÉS (TPC) | | | | | | |
| Excluant les taxes applicable(s) | | | | | | |
| MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (MF +TPC) | | | | | | |
| Excluant les taxes applicable(s) | | | | | | |

APPENDICE 3 – FORMULAIRE DE QUALIFICATIONS

PARTIE 1 – FORMULAIRE DE SOUMISSION POUR LES COMPÉTENCES DE L'ENTREPRENEUR

DÉFINITIONS :

Soumissionnaire : Personne ou entité (ou dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui soumet une proposition en vue d'exécuter un contrat de biens ou de services, ou les deux. Le terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres entreprises affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants.

Client : Maître d'ouvrage du ministère ou de l'organisation qui finance le projet, ou son représentant. Il participe directement à la passation d'un contrat visant des travaux de construction dans le cadre du projet achevé mentionné.

Projet(s) achevé(s) : Projet de construction achevé pour lequel le client a pris en charge l'ouvrage fini. (Une phase achevée d'un projet peut être considérée comme un « projet achevé » à condition qu'elle soit achevée et que le client ait pris en charge l'ouvrage fini. La phase achevée doit satisfaire aux exigences prescrites par rapport à la valeur financière et au type de construction.)

Remplacer : Enlever certains éléments donnés pour en installer de nouvelles versions (taille, matériaux, fini et qualité identiques, à moins d'indications contraires).

Valeur totale : Coût définitif du contrat conclu entre le client et l'entreprise.

EXIGENCES OBLIGATOIRES :

Présenter tous les renseignements requis afin de terminer la soumission de compétences dans l'enveloppe n° 1.

1. Section 1.1.A Déclaration de l'entrepreneur
2. Section 1.1.H Expérience de l'entrepreneur spécialisé dans les barrages
3. Tableau 1.1.H Expérience de l'entrepreneur spécialisé dans les barrages – Projet n° 1
4. Tableau 1.1.H Expérience de l'entrepreneur spécialisé dans les barrages – Projet n° 2
5. Tableau 1.1.H Expérience de l'entrepreneur spécialisé dans les barrages – Projet n° 3
6. Tableau 1.1.I Formulaire de recommandation du client pour le projet du soumissionnaire n° 1
7. Tableau 1.1.J Formulaire de recommandation du client pour le projet du soumissionnaire n° 2
8. Tableau 1.1.K Formulaire de recommandation du client pour le projet du soumissionnaire n° 3
9. Section 1.1.L'Expérience du chef de chantier
10. Tableau 1.1.L'Expérience du chef de chantier – Projet n° 1
11. Tableau 1.1.L'Expérience du chef de chantier – Projet n° 2
12. Tableau 1.1.L'Expérience du chef de chantier – Projet n° 3

Section 1.1.A Déclaration de l'entrepreneur

DÉCLARATION – Entrepreneur

Indiquez si vous êtes un :

- Entrepreneur spécialisé dans les barrages et autres structures hydrauliques
- Entrepreneur général avec un sous-traitant spécialisé dans les barrages

Je, soussigné(e), à titre de mandant du soumissionnaire, atteste par la présente que les renseignements fournis dans les tableaux 1.1.H à 1.1.L sont, à ma connaissance, exacts.

Nom : _____

Signature : _____

Section 1.1.H Expérience de l'entrepreneur spécialisé dans les barrages

1. L'entrepreneur spécialisé dans les barrages ou l'équipe des corps d'état du second-œuvre doit avoir réalisé au moins trois (3) projets achevés qui satisfont à l'ensemble des exigences de la section 1.1.H.
2. Les projets achevés doivent respecter les critères suivants :
 - i. Les projets achevés décrivent des projets qui ont atteint un niveau d'achèvement substantiel et final et qui n'ont pas fait l'objet d'une réduction de la portée ou d'un litige.
 - ii. Les projets achevés doivent démontrer collectivement tous les critères de construction de barrages ou d'autres structures hydrauliques (centrales hydroélectriques ou déversoirs) énumérés au tableau 1.1.H; chaque projet doit avoir une valeur minimale de 4 M\$ (excluant les taxes).
 - iii. Les travaux de remplacement de ponts ne constituent pas une expérience pertinente pour ce projet.
 - iv. Les projets achevés doivent avoir été réalisés dans les dix (10) dernières années.
 - v. Remplir et soumettre les formulaires de recommandation du client (tableaux 1.1.I, 1.1.J et 1.1.K). Les projets achevés doivent être les mêmes que ceux indiqués dans le tableau 1.1.H.
3. L'entrepreneur spécialisé dans les barrages ou l'équipe des corps d'état du second-œuvre doit démontrer au tableau 1.1.H qu'il a acquis l'expérience requise pour toutes les tâches suivantes collectivement dans le cadre des projets n° 1, 2 et 3 :
 - Installation de batardeau
 - Détournement et gestion des débits
 - Assèchement
 - Excavation de roc
 - Construction de béton de masse (éléments renforcés de 1,0 m ou plus d'épaisseur).

Le tableau 1.1.H doit être rempli pour que la soumission soit jugée recevable. Les recommandations des clients ne serviront qu'aux fins de validation des renseignements fournis dans les tableaux.

Tableau 1.1.I

FORMULAIRE DE RECOMMANDATION DU CLIENT POUR LE PROJET DU SOUMISSIONNAIRE N° 1 (1 page)

(Doit être le même projet n° 1 qu'au tableau 1.1.H)

Lettre de recommandation du client

Le projet présenté par le **soumissionnaire** doit démontrer que celui-ci satisfait aux exigences suivantes :

La présente confirme que l'entrepreneur suivant _____, a effectué les travaux pour le projet suivant, lequel comprenait des travaux relatifs à un **barrage/structure hydraulique**.

Détails du projet :

Nom du projet : _____

Emplacement du projet (adresse municipale et ville) :

J'atteste par la présente que les renseignements fournis dans le présent formulaire de recommandation du client sont véridiques et factuels.

Nom du client

Titre

Signature

Nom de l'organisation du client

Téléphone

Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P201-18-0102/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer - l'acheteur
Jaime Creaser

Client Ref. No. - N° de réf. du client
856

File Name - Nom du dossier
Remise en état du barrage de Coboconk,
Lieu historique national de la Voie-Navigable-Trent-Severn

Tableau 1.1.J

FORMULAIRE DE RECOMMANDATION DU CLIENT POUR LE PROJET DU SOUMISSIONNAIRE N° 2 (1 page)

(Doit être le même projet n° 2 qu'au tableau 1.1.H)

Lettre de recommandation du client

Le projet présenté par le soumissionnaire doit démontrer que celui-ci satisfait aux exigences suivantes :

La présente confirme que l'entrepreneur suivant _____, a effectué les travaux pour le projet suivant, lequel comprenaient des travaux relatifs à un barrage/structure hydraulique.

Détails du projet :

Nom du projet : _____

Emplacement du projet (adresse municipale et ville) :

J'atteste par la présente que les renseignements fournis dans le présent formulaire de recommandation du client sont véridiques et factuels.

Nom du client

Titre

Signature

Nom de l'organisation du client

Téléphone

Date

Tableau 1.1.K

FORMULAIRE DE RECOMMANDATION DU CLIENT POUR LE PROJET DU SOUMISSIONNAIRE N° 3 (1 page)

(Doit être le même projet n° 3 qu'au tableau 1.1.H)

Lettre de recommandation du client

Le projet présenté par le soumissionnaire doit démontrer que celui-ci satisfait aux exigences suivantes :

La présente confirme que l'entrepreneur suivant _____, a effectué les travaux pour le projet suivant, lequel comprenait des travaux relatifs à un barrage/structure hydraulique.

Détails du projet :

Nom du projet : _____

Emplacement du projet (adresse municipale et ville) :

J'atteste par la présente que les renseignements fournis dans le présent formulaire de recommandation du client sont véridiques et factuels.

Nom du client

Titre

Signature

Nom de l'organisation du client

Téléphone

Date

Section 1.1.L'Expérience du chef de chantier de construction de barrages

1. Le **chef de chantier de construction de barrages** doit posséder au moins dix (10) ans d'expérience de la gestion globale, de l'organisation des corps d'état du second-œuvre et de l'établissement de calendriers pour des projets liés à des barrages/structures hydrauliques.
2. Le chef de chantier doit avoir réalisé trois (3) **projets achevés**; chacun d'eux doit respecter les critères suivants :
 1. Chaque **projet achevé** doit avoir une valeur d'au moins 4 M\$ (taxes en sus).
 2. Les **projets achevés** doivent avoir été achevés au cours des dix (10) dernières années.

Le **sous-traitant spécialisé dans les barrages** peut inclure un **chef de chantier** ayant acquis l'expérience requise en réalisant des projets avec un autre entrepreneur général.

Le tableau 1.1.L doit être rempli pour que la soumission soit jugée recevable.

Tableau 1.1.L

TABLEAU 1.1.L'Expérience du chef de chantier

Nom du **chef de chantier** qui travaillera à réaliser le projet : _____

1. Le **chef de chantier** possède-t-il au moins dix (10) ans d'expérience en gestion globale et en établissement de calendriers de projets de construction?

OUI___ NON__

2. Énumérer les projets réalisés par le **chef de chantier** :

Projet n° 1

| | |
|--|--|
| Nom du projet : | |
| Valeur totale du composant lié au barrage/structure hydraulique des travaux (taxes exclues) : | |
| Adresse municipale : | |
| Ville : | |
| Pays : | |
| Date de début (mois/année) : | |
| Date d'achèvement (mois/année) : | |
| Description du projet : | |
| Nom de l'organisation du client : | |

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P201-18-0102/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer - l'acheteur
Jaime Creaser

Client Ref. No. - N° de réf. du client
856

File Name - Nom du dossier
Remise en état du barrage de Coboconk,
Lieu historique national de la Voie-Navigable-Trent-Severn

TABLEAU 1.1.L'Expérience du chef de chantier

Projet n° 2

| | |
|--|--|
| Nom du projet : | |
| Valeur totale du composant lié au barrage/structure hydraulique des travaux (taxes exclues) : | |
| Adresse municipale : | |
| Ville : | |
| Pays : | |
| Date de début (mois/année) : | |
| Date d'achèvement (mois/année) : | |
| Description du projet : | |
| Nom de l'organisation du client : | |

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P201-18-0102/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer - l'acheteur
Jaime Creaser

Client Ref. No. - N° de réf. du client
856

File Name - Nom du dossier
Remise en état du barrage de Coboconk,
Lieu historique national de la Voie-Navigable-Trent-Severn

TABLEAU 1.1.L'Expérience du chef de chantier

Projet n° 3

| | |
|--|--|
| Nom du projet : | |
| Valeur totale du composant lié au barrage/structure hydraulique des travaux (taxes exclues) : | |
| Adresse municipale : | |
| Ville : | |
| Pays : | |
| Date de début (mois/année) : | |
| Date d'achèvement (mois/année) : | |
| Description du projet : | |
| Nom de l'organisation du client : | |

ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE (n'est pas requise lors du dépôt de soumission)



Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Public Works and
Government Services
Canada

ATTESTATION D'ASSURANCE

Page 1 of 2

| | |
|---|---------------------------------|
| Description et emplacement des travaux Remise en état du barrage de Coboconk, Lieu historique national de la Voie-Navigable-Trent-Severn | N° de contrat. 5P201-18-0102 |
| | N° de projet 856 |

| | | | | |
|---|-------------------|-------|----------|------|
| Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent postal | Adresse (N°, rue) | Ville | Province | Code |
|---|-------------------|-------|----------|------|

| | | | | |
|---------------------------------------|-------------------|-------|----------|------|
| Nom de l'assuré (Entrepreneur) Postal | Adresse (N°, rue) | Ville | Province | Code |
|---------------------------------------|-------------------|-------|----------|------|

Assuré additionnel
Sa Majesté la Reine du chef du Canada, appelée "Sa Majesté" dans le contrat, représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada, appelé le Ministre dans le contrat

| Genre d'assurance | Compagnie et N° de la police | Date d'effet J / M / A | Date d'expiration J / M / A | Plafonds de garantie | | |
|---|------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|----------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| | | | | Par sinistre | Global général annuel | Global - Risque après travaux |
| Responsabilité civile des entreprises Responsabilité complémentaire/exc édentaire. | | | | \$ | \$ | \$ |
| | | | | \$ | \$ | \$ |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.

Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) l' assureur(s) (Cadre, agent, courtier)

Numéro de téléphone

Date J / M / A

Signature

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P201-18-0102/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer - l'acheteur
Jaime Creaser

Client Ref. No. - N° de réf. du client
856

File Name - Nom du dossier
Remise en état du barrage de Coboconk,
Lieu historique national de la Voie-Navigable-Trent-Severn

ATTESTATION D'ASSURANCE Page 2 de 2

Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada

La police d'assurance doit comprendre un avenant prévoyant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter :

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins **5 000 000 \$**;
- b) un « Plafond global général » d'au moins **10 000 000 \$** par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins **5 000 000 \$**.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

ANNEXE B - FORMULAIRE D'ATTESTATION

Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST)

Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par Parcs Canada.

Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du *Code canadien du travail* et du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*.

| Autorité responsable/chef de projet de Parcs Canada | Adresse | Coordonnées |
|---|---------|-------------|
| Gestionnaire de projet/autorité contractante (supprimer la mention inutile) | | |
| Entrepreneur principal | | |
| Sous-traitant(s) (ajouter des lignes au besoin) | | |

Lieu(x) des travaux

Description générale des travaux à exécuter

Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

| | |
|--|--|
| | Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail ; tous les risques connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants. |
| | L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la santé et la sécurité au travail. |
| | L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés. |
| | L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés, et qu'ils les utilisent en tout temps. |
| | L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé et la sécurité des employés de Parcs Canada. |
| | L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début des travaux. |
| | Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel. |
| | L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures d'urgence en vigueur dans le lieu de travail. |

Je soussigné, _____ (entrepreneur), atteste que j'ai lu, que je comprends et que moi-même, de même que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants, respecteront les exigences exposées dans le présent document et les conditions du contrat.

Nom _____

Signature _____

Date _____